



**Mémoire en réponse au procès-verbal d'enquête publique remis à  
la commune par M. Daniel Robin, commissaire enquêteur, le 4  
janvier 2020.**

*Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de  
Leyment en vue de la création d'une carrière alluvionnaire au lieu-dit « Les Fourches ».*

Date 20/01/2020

Vu pour rester annexé à ma délibération du du  
12 février 2020

Le Maire

— Marilyn Bottex

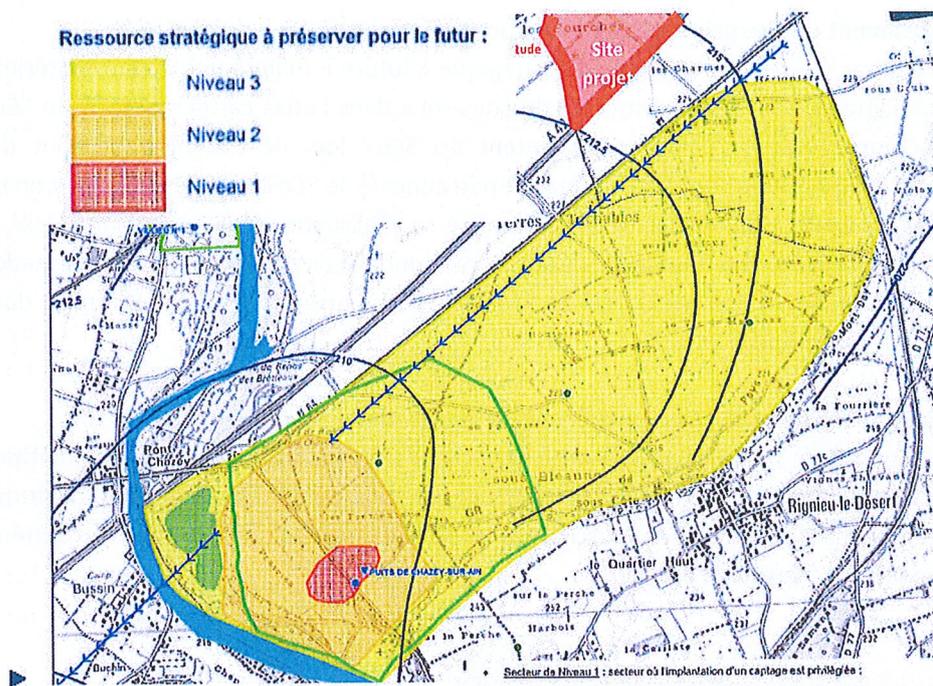


Figure 1. Ressources stratégiques à préserver: AEP Chazay-sur-Ain. Source : Commission locale de l'eau

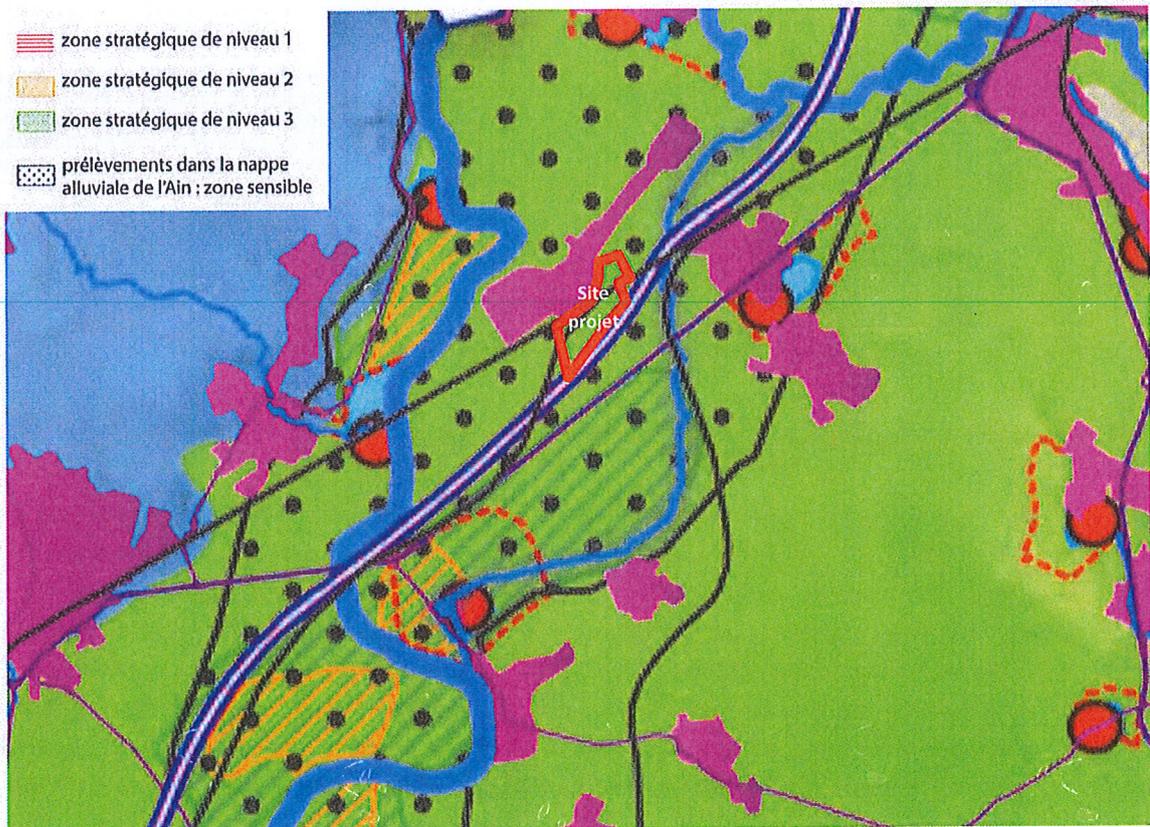


Figure 2. Atlas cartographiques du DDO SCoT BUCOPA, « la ressource en eau ». Source : SCoT BUCOPA

l'autorisation environnementale ne pourra pas être obtenue. C'est donc dans le cadre de la demande environnementale que sera abordée de manière plus approfondie cette question.

### **Conseil Départemental**

Concernant l'avis défavorable du Conseil Départemental, celui-ci ne porte pas directement sur l'intérêt général du projet de carrière, ni les droits à construire et aménager reconnus sur le site ni les évolutions proposées du PLU. Cet avis est formulé sur des éventuels problèmes de voisinage entre le site de Transpolis et la carrière, mais sans aucun argument juridiquement opposable. Sont également abordées les problématiques relatives aux aménagements routiers sur le domaine public départemental qui relèvent de l'initiative du Département et qui demandent un rapprochement du porteur de projet avec le Conseil.

Le bon fonctionnement de Transpolis et la prise en charge des aménagements routiers nécessaires importent évidemment à la commune mais ne sont pas directement opposables à la procédure. En revanche, la commune est favorable à la recherche de solutions entre les acteurs en présence.

NB : plusieurs réunions ont d'ores et déjà eu lieu entre les représentants du groupement Brunet/CARALP, le Département et TRANSPOLIS.

### **Observations réalisées dans le cadre de l'enquête publique :**

*Se reporter au tableau de synthèse joint au présent document.*

Le 20 janvier 2020

Le Maire

Marilyn BOTTEX



### **Documents annexes au mémoire de réponse :**

- Tableaux de synthèse des observations issues des avis des personnes publiques et de l'enquête publique
- Coupe hydrogéologique – Axe Ouest-Est. Pièce additionnelle au dossier. Source : MICA Environnement